

POINT DE LANGUE

Les termes français « statut », « statuts » et « statutaire » ressemblent étrangement aux termes anglais *statute*, *statutes* et *statutory*. Pourtant leur signification est bien différente comme en témoignent les deux tableaux suivants.

Statut	Ensemble des lois concernant l'état et la capacité d'une personne. Le statut juridique d'une personne. État, situation de fait dans la société. Le statut de la femme mariée. Cet emploi critiqué par certains auteurs est passé dans l'usage. Ensemble de normes juridiques relatives à une matière. Le statut du français devant les tribunaux.
Statuts	Acte écrit constitutif d'une société, d'une association précisant objectifs, moyens et règles de fonctionnement. Suite d'articles qui définissent une société et règlent son fonctionnement (les statuts d'une société commerciale). Déposer, édicter, élaborer, faire enregistrer, modifier, rédiger, signer les statuts d'une entreprise, d'une société.
Statutaire	Terme qui, dans la majorité des cas, signifie conforme aux statuts, relatif à des statuts. Il faudra effectuer une répartition statutaire des dividendes.
Statute	Loi issue d'un accord entre le Souverain et le Parlement. Texte juridique voté par le pouvoir législatif et sanctionné par le représentant du Souverain.
Statutes	Ensemble des lois particulières votées par l'Assemblée. De là le calque statut ou statutaire fréquent dans l'usage canadien. Ensemble des lois (et règlements) d'un État ou d'une région. Lois relatives à une branche du droit (législation civile ou commerciale).
Statutory	Ce qui est prévu, établi, fixé, imposé ou prescrit par la loi. Légal, législatif, réglementaire, d'origine législative.

À noter : Un texte législatif s'appelle une loi. C'est un anglicisme de substituer le mot statut ou acte à celui de loi. Il existe toutefois des exceptions à la règle : *Acte de l'Amérique du Nord britannique*, *Statut de Westminster*.

Le titre de la version française de *Statutes of Canada*, Statuts du Canada, a été changé à Lois du Canada à compter de 1987.

L'expression *statutory law* se rend par droit législatif et non par [droit légiféré] ou [droit statutaire].

L'expression *written law* se rend par texte législatif ou droit écrit et non par [texte statutaire].

statute	loi
statute barred	prescrit, prescrit en vertu d'une loi, par une loi, légalement prescrit
statute law amendment	modification de législation
statute of the Legislature	loi de la Législature
statute of limitations	loi sur la prescription
statutes	législation, ensemble de lois
statutory arbitrator	arbitre prévu par la loi
statutory court	cour créée par la loi
statutory declaration	déclaration solennelle
statutory holiday	fête légale, jour férié
statutory infraction	infraction à une loi, violation à une loi
statutory instrument	texte réglementaire
statutory interpretation	interprétation de la loi, des lois
statutory in nature	d'ordre légal
statutory law	droit législatif, loi, législation
statutory power	pouvoir accordé par une loi, conféré par la loi
statutory provision	disposition législative, d'une loi
statutory release	libération d'office, mise en liberté d'office

NOTA : Plusieurs outils électroniques et ouvrages ont servi d'inspiration au point de langue. Citons entre autres : **Le Petit Robert - CD-ROM**; **Collins - CD-ROM**; **Termium Plus** et ses outils d'aide à la rédaction dont le **Juridictionnaire** réalisé pour le compte du Centre de traduction et de terminologie juridiques (CTTJ) de la Faculté de droit de l'Université de Moncton par Jacques Picotte, jurilinguiste-conseil; **TransSearch**; Marie-Éva de Villiers, **Multidictionnaire de la langue française**, 4^e éd., Montréal, Éditions Québec Amérique, 2003; Jacques Beauchesne, **Dictionnaire des cooccurrences**, Montréal, Guérin, 2001; Bureau du coordonnateur des services en français, Ministère du Procureur général, Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, **Lexique du secteur de la justice**, 2005; Jean-Claude Gémard et Vo Ho-Thuy, **Difficultés du langage du droit au Canada**, 2^e éd., Cowansville, Yvon Blais, 1997.